



VILLE de
MONTBONNOT
SAINT-MARTIN (38330)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU C.C.A.S



L'an deux mil vingt quatre

N° 03

Le 11 juillet

Nombre d'administrateurs en exercice	17
présents	10
votants	15
nombre de voix pour	15
nombre de voix contre	00
abstention	00

le Conseil d'Administration du CCAS de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Président.

Date de convocation du C.C.A.S. : 04 juillet 2024

OBJETS :

BUDGET 2024
Aides
Financières

Présents : M. BONNET, Président, BONNET, Président, Mme MATHIEU, Mmes BOURGEOIS, BRULEBOIS-VIOTTO, DESCHARRIERES, HEILLIETTE, LE BARRILLEC, THENOZ, Mrs MICHALINA, PISON

POUVOIRS : Mme ANGLEYS (donne pouvoir à Mme MATHIEU), Mme BOIS (donne pouvoir à Mme THENOZ), Mme CARBONE (donne pouvoir à M. PISON), SPALANZANI (donne pouvoir à Mme LE BARRILLEC), M. BOIS (donne pouvoir à Mme DESCHARRIERES)

Absent(e)s : Mmes HALLÉ, HERA.

Monsieur le Président expose :

Certifie exécutoire

La commission permanente a pour compétence d'identifier les situations d'urgence sociale dans la commune

Transmis en Préfecture ou
Sous-préfecture
le : 16/07/2024

Suite à l'incendie de la Résidence située Place Robert Schuman avenue de l'Europe, le CCAS a bénéficié de dons financiers inscrits en recette au budget du CCAS, compte 756 (libéralités reçues).

Publié sur le site Internet
www.montbonnot.fr
le : 22/07/2024

Dans ce contexte exceptionnel, la commission permanente décide d'adopter un dispositif d'aide financière à ces sinistrés par le versement d'un secours exceptionnel prévu en dépense au budget du CCAS compte 65134 selon tableau joint en annexe de cette délibération.

La Commission Permanente du C.C.A.S. approuve cette décision à l'unanimité de ses membres présents.

Fait à Montbonnot St-Martin,
les jours, mois et an susdits

La Secrétaire de séance
Anna GUGLIELMI DUMEE

Le Président
Dominique BONNET

Annexe : tableau de répartition des aides

